



## Acces parking déporté et frais d'ascenseur

Par **Blacklion**, le **10/02/2015** à **22:02**

Je réside dans un complexe immobilier comprenant 2 immeubles gérés par le même syndic. Etant donné qu'il n'y avait plus de places de parking dans mon immeuble il m'a été vendu une place de parking dans le 2eme immeuble au premier sous-sol. L'accès à cette place de parking pouvant se faire par une porte extérieure sans passer par le hall d'entrée. Est-il normal d'avoir à payer plein pot des charges d'entretien d'un ascenseur que je n'utilise pas d'autant plus que pour cette copropriété je paie déjà des charges d'entretien d'ascenseur relatifs à mon immeuble.

Par **domat**, le **11/02/2015** à **09:42**

bjr,  
cela doit être prévu par votre règlement de copropriété.  
il est courant que les charges de copropriété d'un garage comprenne les charges de certaines parties communes comme le hall ainsi que l'ascenseur.  
que vous ne passiez pas par le hall ni utilisiez pas est indifférent, c'est votre RC qui fixe les charges.  
c'est votre choix d'acquérir un garage dans un autre immeuble.  
cdt